

Swiss Confederation

66^{ème} session de l'Assemblée générale Plénière

Point 117: Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

New York, le 16 mai 2012

Déclaration au nom des *Small Five* (S-5) S. E. M. Paul Seger

Monsieur le Président,

Excellences et chers Collègues,

Au nom du groupe des Small Five (S-5 : Costa Rica, Jordanie, Liechtenstein, Singapour et Suisse), j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le projet de résolution L.42/Rev. 2, présenté sous le point 117 : «Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire».

Lorsqu'ils se sont réunis ici dans le cadre du Sommet mondial de 2005, nos dirigeants se sont tous exprimés, dans leur résolution 60/1, adoptée par consensus, en faveur d'une amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, de façon à ce que celui-ci réponde mieux de son action devant l'ensemble des Etats membres et à ce qu'il fonctionne dans une plus grande transparence.

Notre résolution est un point de départ qui a comme but de déclencher un processus grâce auquel la promesse solennelle que nous avons faite il y a sept ans ne restera pas lettre morte mais se muera en un engagement concret : nous serons alors en mesure de renforcer la responsabilité, la transparence et l'efficacité du Conseil de sécurité.

Monsieur le Président.

Excellences, chers collègues,

En tant que voisin d'une région en crise, ne vous êtes-vous jamais demandé de quoi discutait le Conseil de sécurité et comment il évaluait la situation? En tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police, qui expose des hommes et des femmes à des dangers certains, n'avez-vous jamais espéré obtenir davantage d'informations, et ce plus rapidement? En tant que pays concerné par la Commission de consolidation de la paix ou en tant que pays président d'une configuration, n'avez-vous jamais demandé à assister aux consultations du Conseil afin de mieux comprendre sa façon de voir les choses? Si votre réponse à l'une de ces questions est « si », vous devriez soutenir notre effort pour rendre les méthodes de travail du Conseil plus transparentes et ouvertes.

Les décisions du Conseil de sécurité nous affectent tous. En vertu de la Charte, nous sommes tenus de les mettre en œuvre. Dès lors, serait-il trop demander que de vouloir être mieux informés et un peu plus impliqués dans les processus décisionnels du Conseil ?

Tant le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale profiteraient d'une amélioration des méthodes de travail du Conseil. Nous pensons qu'une meilleure interaction entre le Conseil et les Etats membres permettrait à celui-ci de prendre de meilleures décisions et, partant, de réaliser un travail plus efficace. Les actions du Conseil seraient mieux préparées, mieux comprises, mieux soutenues sur le plan politique et donc mieux mises en œuvre. Bref, une meilleure interaction entre le Conseil et les Etats membres est nécessaire, et ses effets positifs pourront profiter à l'ensemble des Nations Unies. L'Article 10 de la Charte des Nations Unies prévoit expressément que l'Assemblée générale peut faire des recommandations au Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte. C'est dans ce cadre constitutionnel et dans cet esprit constructif que nous avons élaboré un nombre limité de propositions pragmatiques.

Notre projet de résolution respecte les compétences et les rôles respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, tels que définis dans la Charte, et reconnaît le Conseil de sécurité en tant que maître de ses propres procédures. Par ailleurs, nous reconnaissons et saluons les efforts d'ores et déjà déployés par le Conseil de sécurité pour améliorer et adapter ses méthodes de travail. Nous saluons également le travail des actuels et anciens présidents du Groupe de travail informel sur la documentation, tels que le Japon et le Portugal, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour améliorer ces méthodes, et nous appelons le groupe à poursuivre cette tâche importante. Parallèlement, nous sommes convaincus que ces travaux d'optimisation entrepris au sein du Conseil tireraient profit d'un signal politique clair venu de l'extérieur.

Je le répète, nous pensons que les méthodes de travail du Conseil peuvent et doivent être améliorées *ici et maintenant*, grâce à une série de recommandations pragmatiques et concrètes. Au cours de nos nombreuses présentations et consultations, nous avons constaté que presque tous les Etats membres

accueillent favorablement le contenu de notre projet de résolution. Nous apprécions ce soutien constant et tenons à remercier l'ensemble de nos collègues.

Monsieur le Président,

Excellences, chers collègues,

Nous sommes conscients que l'amélioration des méthodes de travail ne constitue qu'un des éléments d'une réforme globale du Conseil de sécurité, que l'Assemblée générale discute depuis presque 20 ans. Nous savons qu'une réforme structurelle du Conseil de sécurité, lorsque celle-ci arrivera, demandera une réforme structurelle de ses méthodes de travail.

Cependant, nous pensons également qu'un progrès sur les méthodes de travail du Conseil, tel qu'il existe aujourd'hui, est indépendant de la réforme générale. Ces deux voies, complémentaires, sont de nature bien différente : l'amélioration des méthodes de travail du Conseil actuel est un processus continu, alors que l'élargissement, peu importe le modèle choisi, imposerait une modification de la Charte.

Si vous lisez notre résolution avec attention, vous constaterez que cela est clair dès le départ. Mais, pour dissiper les doutes qui pourraient subsister chez certains Etats membres, nous avons modifié notre résolution deux fois afin d'exprimer encore plus clairement que nous recommandons simplement un nombre limité de mesures concrètes et n'entrons absolument pas dans la problématique d'une réforme globale. La dernière révision a porté sur la suppression de la recommandation 21 de l'annexe, qui présente aux membres permanents la possibilité de voter contre un projet de résolution en déclarant que ce vote ne constitue pas un veto. Bien que nous soyons fermement convaincus qu'une telle option, qui resterait à la disposition des membres permanents, n'impliquerait pas une modification de la Charte, nous l'avons éliminée pour ne laisser aucun doute quant à l'approche pragmatique de nos recommandations. Il ne fait ainsi aucun doute que L.42 rev.2 ne nécessite pas d'amendement de la Charte des Nations Unies.

Les discussions juridiques de ces derniers jours ont été complexes et parfois confuses. Mais en essence la situation est très simple : la décision 53/30 qui a joué un rôle prépondérant dans ces discussions a trait aux décisions qui ont pour implication des modifications de la Charte. C'est précisément ce que la décision dit, et ce que l'article 108 de la Charte dit également. Notre résolution n'a pas de telles implications et est donc soumise à la pratique bien établie de l'Assemblée générale de décider des résolutions par majorité simple.

Non seulement ces recommandations n'affectent aucunement la Charte des Nations Unies, mais il en va de même de la réforme globale du Conseil de sécurité, qui bénéficie de notre plein soutien. Mais ne mélangeons pas tout : tout ce que nous proposons, c'est de remédier à certaines lacunes dans le fonctionnement des mécanismes actuels du Conseil. La grande réforme reste un processus en marche - ou devrais-je plutôt parler de processus en veille ? Quoi qu'il en soit, nos propositions ne compromettent la position d'aucun groupe d'intérêts et ne préjugent en rien de l'aboutissement des négociations. C'est ce qui apparaît clairement dans le point 4 de la résolution. Plutôt que d'attendre

l'aboutissement de la réforme approfondie du Conseil de sécurité, dont le résultat reste incertain, nous souhaitons nous concentrer ici et maintenant sur l'amélioration d'un certain nombre de méthodes de travail en vigueur à l'heure actuelle.

Nos recommandations se distinguent également de la réforme dans son ensemble par le fait qu'elles ne concernent que les méthodes de travail du Conseil de sécurité sous sa forme *actuelle*. Il est évident qu'un Conseil composé de 20 à 30 membres nécessiterait une adaptation plus poussée de ses méthodes de travail, qui pourrait se traduire par des changements bien plus substantiels que ceux que nous recommandons dans notre résolution.

Notre proposition est une simple recommandation au Conseil de sécurité basée sur le droit de chacun conféré par l'article 10 de la Charte. Il s'agit de l'exercice simple de ce droit.

La grande majorité des Etats membres de l'ONU sont des pays petits à moyens, qui ne siégeront probablement qu'une fois dans une vie humaine au Conseil de sécurité, voire jamais. Ainsi, pour la plupart de nous, l'amélioration des méthodes de travail aura un impact plus positif que l'élargissement du Conseil.

De plus, si aujourd'hui déjà, l'Assemblée générale ne peut s'accorder sur un certain nombre de recommandations simples pour améliorer les méthodes de travail du Conseil et ses relations avec ce dernier, nous sommes en droit de nous demander si la réforme globale, bien plus complexe, pourra être menée à bien dans un avenir proche.

Monsieur le Président,

Excellences, chers collègues,

Permettez-moi maintenant de passer à la résolution en tant que telle, afin de vous présenter sa structure et les idées maîtresses qui la sous-tendent.

Comme vous l'aurez remarqué, ce document se compose de deux parties, une résolution relativement succincte et une annexe. Attardons-nous dans un premier temps sur le texte de la résolution.

La résolution L. 42/Rev.2 est intitulée «Renforcement de la responsabilité, de la transparence et de l'efficacité du Conseil de sécurité». Nous avons changé le titre du premier projet de révision (Rev.1), afin que la référence au texte issu du Sommet mondial de 2005 apparaisse plus clairement.

Après avoir rappelé les responsabilités du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le préambule prend acte des mesures que le Conseil de sécurité a déjà prises en vue d'améliorer ses méthodes de travail, notamment en adoptant la Note présidentielle 2006/507 et sa mise à jour 2010/507. Parallèlement, le préambule met en avant le besoin de mesures supplémentaires dans le but de renforcer l'efficacité du Conseil ainsi que la légitimité et l'exécution de ses décisions.

Le préambule de la résolution S-5 aborde la relation avec la réforme globale du Conseil de sécurité. Dans ce préambule, les S-5 renouvellent d'une part leur soutien à cette réforme, sachant que l'amélioration des méthodes de travail du Conseil pourra également en faciliter la réforme approfondie; d'autre part, ils précisent clairement que les mesures proposées dans la résolution en question s'inscrivent dans un processus évolutif et ne nécessitent aucun amendement de la Charte des Nations Unies.

Le dispositif de la résolution est succinct. Tout d'abord, il invite le Conseil de sécurité à améliorer l'application des mesures qu'il a lui-même adoptées dans la Note présidentielle 507. En effet, le Conseil de sécurité a mis en œuvre les mesures dont il s'est lui-même doté de manière peu cohérente. Le point 2 l'enjoint donc à envisager la mise en œuvre de mesures supplémentaires, telles que celles décrites dans l'annexe de la résolution, dans le but de renforcer la responsabilisation, la transparence et la participation. Dans le paragraphe 3, le Conseil de sécurité est invité à présenter à l'Assemblée générale d'ici la fin de l'année 2012 un rapport sur les dispositions prises suite à l'examen de la résolution. Enfin, le paragraphe 4 du dispositif souligne que la présente résolution ne préjuge en rien des décisions qui seront prises sur la réforme globale du Conseil de sécurité. Nous avons déplacé ce paragraphe du préambule au dispositif pour mettre en avant cette déclaration.

L'annexe à la résolution contient une série de 20 recommandations structurées en sept chapitres.

Dans le premier chapitre de l'annexe, consacré aux relations avec l'Assemblée générale, nous formulons un certain nombre de recommandations préconisant que les membres soient mieux informés des décisions du Conseil et davantage impliqués dans son travail. Ainsi, nous recommandons de lancer aux présidents des configurations des pays de la Commission de consolidation de la paix une invitation permanente à participer aux débats les concernant et, dans un format approprié, aux discussions informelles.

Un autre ensemble de recommandations vise à améliorer la transparence, la légitimité et la répartition du travail parmi les organes subsidiaires du Conseil de sécurité. Une de nos recommandations concerne notamment la question du «penholder»: nous recommandons de distribuer de manière plus adéquate parmi tous les membres du Conseil de sécurité les rôles de pilote de dossier, thématique ou relatif à un pays particulier.

Le chapitre suivant concerne les opérations prescrites et les missions de terrain menées par le Conseil de sécurité. Sur ce point, nous conseillons en particulier au Conseil de sécurité d'informer les Etats membres de manière plus exhaustive sur les évolutions pertinentes en matière de planification, préparation, mise en œuvre et cessation des opérations et de renforcer la participation des Etats fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ainsi que celle des autres Etats s'engageant de manière particulière pour les opérations des Nations Unies.

Les recommandations sur la gouvernance et le principe de responsabilité visent entre autres à assurer la cohérence de la mise en œuvre des méthodes de travail approuvées, notamment par l'adoption d'un règlement et l'inclusion d'une section analytique dans le rapport annuel. Le bref paragraphe relatif à la désignation du Secrétaire général demande quant à lui simplement au Conseil de sécurité de participer à la mise en œuvre des mesures contenues dans la Résolution 51/241 de l'Assemblée générale du 31 juillet 1997. En clair, cela signifie que le Conseil de sécurité devrait faire participer tous les membres de l'ONU au processus de désignation du Secrétaire général, puisque le travail de celuici intéresse chacun des 193 Etats membres.

Pour ce qui est de notre recommandation relative à l'utilisation du droit de véto, nous souhaiterions souligner d'emblée que les S-5 respectent pleinement ce droit, que garantit la Charte. Nous nous sommes restreints à présenter deux recommandations sur la manière dont ce droit *pourrait et devrait* être utilisé, comme l'Assemblée générale l'a fait a plusieurs reprises dans son histoire.

La première recommandation, celle d'expliquer les raisons qui ont conduit à l'utilisation du droit de véto, n'a rien de fondamentalement nouveau, puisqu'elle correspond jusqu'à une certaine mesure à la pratique actuelle des membres permanents du Conseil de sécurité.

La recommandation n° 20, à savoir de ne pas utiliser le droit de véto pour empêcher des mesures lors d'«atrocités» (génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité) s'inscrit dans le prolongement de la résolution du Sommet mondial de 2005, dont le paragraphe 139 stipule qu'«[il] incombe également à la communauté internationale, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de mettre en œuvre les moyens diplomatiques, humanitaires et autres moyens pacifiques appropriés, conformément aux Chapitres VI et VIII de la Charte, afin d'aider à protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.» Dans notre recommandation, nous nous restreignons au génocide, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité, définis par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, alors que le terme de nettoyage ethnique n'est pas défini explicitement par le droit international.

Monsieur le Président, Excellences, chers collègues,

Les dernières semaines ont été très intenses. Nous avons beaucoup réfléchi avant de décider de porter cette question devant vous. Les P-5 en particulier ont exercé une pression considérable sur nous pour que nous ne soumettions pas notre projet. Ils nous disent que nos propositions sont de nature à diviser et pourraient être dirigées contre eux. J'aimerais assurer les P-5 une nouvelle fois que notre objectif est en réalité l'inverse. Les S-5 veulent que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité travaillent davantage ensemble, et non l'un contre l'autre.

Nous ne sommes que cinq Etats mais nous avons investi beaucoup d'efforts et d'énergie pour vous présenter ce que nous croyons être des recommandations simples, sensées et raisonnables, parce que comme la plupart d'entre vous nous sommes un petit pays et comme la plupart d'entre vous, nous avons besoin d'une Organisations des Nations Unies forte. Comme le dit le dicton «Le seul échec dans la vie est l'échec de ne pas essayer». Nous avons donc essayé de vous présenter un ensemble d'idées qui, nous l'espérons, aidera l'ONU à fonctionner mieux.

Pour conclure, nous nous permettons simplement de vous demander d'examiner ce document tel qu'il vous a été soumis et de le juger par son contenu. Nos propositions n'ont rien de révolutionnaire ou de radical; elles sont au contraire équilibrées et raisonnables. Imaginez un instant que vous vous trouviez en dehors de ce bâtiment, que vous distribuiez ce texte à des passants et que vous leur demandiez ce qu'ils en pensent. Quelle serait, selon vous, leur réaction ? A mon avis, ils hausseraient les épaules et n'y verraient rien d'extraordinaire. «C'est un peu sec et technique », diraient-ils, « mais c'est raisonnable». Aujourd'hui, nous pouvons montrer que l'Assemblée générale donne raison à la raison.

Si le bon sens est effectivement le dénominateur commun de cette Assemblée, cette résolution devrait passer facilement par consensus. Cependant, au cours des derniers jours, plusieurs d'entre vous sont venus vers nous et nous ont dit : «Nous soutenons vos idées en substance, nous tenons à travailler avec vous à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité mais nous ne nous sentons pas prêts à nous engager sur la base de cette résolution. Nous vous prions d'être raisonnables et de ne pas insister sur un vote». Il semble que la pression montante de part et d'autre et la menace de manœuvres procédurales et juridiques ont créé un esprit d'incertitude et d'embarras. Nous avons non seulement été confrontés à des arguments juridiques selon lesquels notre résolution devrait être soumise à la majorité qualifiée des Etats membres, en accord avec la résolution 53/30, ce que nous trouvons, avec tout notre respect, totalement faux et biaisé, mais nous sommes également confrontés à des manoeuvres qui engouffreraient tous les membres et nous laisseraient tous confus et frustrés. Nous vous laissons juger vous-même de ces machinations.

Nous trouvons regrettable mais également révélateur la manière dont un ensemble de recommandations pratiques adressées au Conseil de sécurité ont pu rencontrer tellement d'émotions et même d'animosité de la part de certains membres. Quelles leçons devons-nous tirer en tant que membres souverains des Nations Unies? Nous nous sommes seulement engagés à contribuer à un Conseil de sécurité qui fonctionne mieux et qui est plus efficace, ce qui représente un intérêt essentiel pour nous, et faciliter de meilleures relations avec l'Assemblée générale pour le bénéfice de tous. Comme base pour un tel dialogue, nous avons suggéré un agenda, une série de mesures pour discussion entre les membres et le Conseil.

D'après ce que nous avons entendu ces derniers jours et heures, il semblerait que l'ensemble des membres ne soit pas prêt à nous suivre dans ce plan d'action, du moins pas maintenant. Bien que nous soyons déçus, nous devons accepter ceci. Toutefois, comme le dit l'adage, le succès est mesuré par l'aptitude à gérer sa déception. Nous avons écouté attentivement les arguments des membres

permanents du Conseil de sécurité. Ces derniers nous ont dit qu'ils étaient prêts à considérer nos recommandations et nous attendons qu'ils s'acquittent de leurs promesses avec vous tous comme témoins. Nous avons également entendu l'expression de nombreux membres se trouvant dans cette salle d'une volonté d'avancer sur les méthodes de travail, y compris de la part de ceux qui ne sont pas prêts à prendre une décision aujourd'hui. Nous nous réjouissons de voir le résultat de leurs efforts. Les demandes de reporter la décision sur notre texte ont été nombreuses ces derniers jours. Nous avons décidé finalement de répondre à ces appels et d'éviter des discussions très complexes de procédure dans cette salle, ce qui aurait été inévitable. Nous voudrions remercier les nombreuses délégations qui étaient déterminées à s'engager avec nous jusqu'à la fin et espérons qu'elles comprennent notre décision d'éviter une bataille procédurale dans la salle de l'Assemblée. Si nous voyons des progrès substantiels ces prochains mois, nos efforts ne seront pas vains. Avec cet espoir et cette promesse, les S-5 retirent leur résolution L.42/Rev.2.

J'aimerais remercier, une fois de plus, ceux qui nous ont suivis dans cette cause commune. Nous nous sentons encouragés par votre soutien. Ce n'est pas la fin d'un chapitre, c'est le début d'un nouveau.

Je vous remercie.

Mr. President,

Excellencies, colleagues,

On behalf of the Small Five group (Costa Rica, Jordan, Liechtenstein, Singapore and Switzerland) I have the honor to present the draft resolution L.42 /Rev. 2 submitted under agenda item 117: "Follow-up to the outcome of the Millennium Summit".

When our leaders were united here at the World Summit in 2005, they all agreed, in resolution 60/1, adopted by consensus, to improve the working methods of the Security Council in order to enhance its accountability to the wider membership and increase the transparency of its work.

Our resolution aims at starting a process which would ensure that the solemn pledge we made seven years ago to enhance the accountability, transparency and effectiveness of the decisions of the Security Council does not remain a mere phrase, but a substantive commitment.

Mr. President,

Excellencies, colleagues,

Have you ever wondered as a neighbor of a region in crisis what the Security Council is discussing and how it is assessing the situation? Have you ever, as a police- or troop-contributing country hoped for more substantive and timely information about a Council mission because the men and women your country sends on the mission are risking their lives? Have you ever as a country under consideration of the Peacebuilding Commission or chair of a configuration asked to assist in consultations of the Security Council to better understand the Council's thinking? If the answer to any of these questions is "yes" you should support us in our endeavor to make the Council's working methods more transparent and open.

The decisions of the Security Council affect us all. We are obliged by the Charter to implement them. Is it too much to ask to be better informed about and more involved in the Council's decision shaping and decision making?

By improving the working methods we would create a win-win situation from which both the Security Council and the General Assembly would benefit. We believe that better interaction between the Security Council and the wider membership would result in better decisions and in a more efficient and effective work by the Council. Its actions will be better prepared, better understood, politically better supported and better implemented. In short, better interaction between the Council and the wider membership is necessary and beneficial for the UN as a whole. Article 10 of the UN Charter specifically provides that the General Assembly may make recommendations to the Security Council within

the scope of the Charter. It is within this constitutional framework and in this constructive spirit that we have elaborated a limited number of pragmatic proposals.

Our draft resolution is respectful of the competencies and roles of the General Assembly and the Security Council as mandated in the Charter, and recognises the Security Council as master of its own procedures. We also recognise and commend past efforts by the Security Council to improve and adapt its working methods. We commend former and present Chairs of the Informal Working Group on Documentation, such as Japan and Portugal, for their tireless efforts to improve the working methods and we urge the IWGD to continue its important task. At the same time, we are convinced that the improvement of the working methods from within would benefit from a clear signal of political support from outside.

I repeat that the Council's working methods can and should be improved *here and now* through a set of pragmatic and concrete recommendations. During our numerous presentations and consultations we have found that nearly all Member states reacted positively to the content of our draft resolution. We appreciate this continuous support and thank everybody for it.

Mr. President,

Excellencies, colleagues,

We are aware that working methods are part of the comprehensive reform of the Security Council which the General Assembly has been discussing for almost twenty years. We know that a structural reform of the Council, if and when it happens, will require a structural reform of its working methods.

Yet, we also believe that progress on working methods of the Council, as it is now, is independent from the comprehensive reform. The different but complementary natures of these two tracks are further illustrated by the fact that improvement in the working methods of the current Council is a dynamic, ongoing process, whereas enlargement, based on all models proposed, would require amending the Charter of the United Nations.

If you read carefully through the wording of our resolution this should be clear from the outset. But in order to dispel remaining doubts among some Members we have revised our draft resolution twice to make it even clearer that we are only recommending a limited number of pragmatic steps for consideration and are not embarking on the issue of overall reform. The last revision concerns the deletion of recommendation 21 in the Annex which invites permanent members to consider the possibility of casting a negative vote, while stating that such a vote would not amount to a veto. Even though we are firmly convinced that such an option, which would be left to a permanent member's discretion, would not imply an amendment of the Charter, we have removed it in order to make the pragmatic approach of our recommendations absolutely clear. There can be thus no doubt whatsoever that L.42 rev.2 does not entail any amendment to the UN Charter.

The legal discussions of the past days have been complex and at times confusing. But in essence, the situation is very simple: Decision 53/30 that has played such a prominent role in these discussions deals with decisions that have implications of Charter amendments. This is what the decision itself says, and this is what article 108 of the UN Charter says. Our resolution does not have any such implications and therefore falls under the well established practice of the General Assembly to establish resolutions by simple majority.

Not only is the UN Charter left completely untouched by our recommendations. This is also true for the overall reform of the Security Council which we entirely support. But let's take one step at a time: We are only proposing to fix certain deficiencies in the functioning of today's mechanics of the Council. The big reform is still a work in progress – or should I rather say a work without progress? – and our proposals neither compromise the position of any interest group nor prejudge the outcome of these negotiations. The resolution stresses this explicitly in OP4. But rather than waiting for the outcome of the comprehensive reform of the Security Council which is completely open, we would like to improve a certain number of working methods here and now.

Our recommendations also differ from the overall reform because they only concern the working methods of the Security Council in its *present* composition. It is obvious that a Council composed of 20 to 30 members would require further changes in its working methods which are likely to be much more substantial than those we are recommending in our resolution.

Our proposition is as simple as making recommendations to the Security Council based on the rights granted to all by Article 10 of the Charter. It is a basic exercise of those rights.

An overwhelming majority of member states are small or medium size countries and will be serving on the Council once in a lifetime or even never, even after an enlargement of the Security Council. For most of us, therefore, the improvement of its working methods will have a more positive impact than the increase in its membership.

Besides, what does it mean for the much more complex comprehensive reform, if the General Assembly is unable to agree on a number of fairly simple recommendations on how to improve the working methods of the Security Council and its relationship with the Council?

Mr. President,

Excellencies, colleagues,

Allow me now to turn to the resolution itself to present its structure and main content.

The document consists of two parts: A relatively short resolution and an Annex. Let us go through the resolution first:

The resolution L. 42 Rev. 2 is entitled "Enhancing the accountability, transparency and effectiveness of the Security Council". We have changed the title in Rev. 1 to reference our resolution even clearer to the World Summit Outcome Document of 2005.

After recalling the responsibilities of the Security Council and the General Assembly, the preamble acknowledges the significant steps the Council has already taken in order to improve its working methods, notably through the adoption of Presidential Note 2006/507 and its update 2010/507. However, it emphasizes the need for additional measures to strengthening the effectiveness of the Council and the legitimacy and implementation of its decisions.

The preamble of the S-5 resolution also addresses the relationship with comprehensive reform of the Security Council. While reiterating its support for this reform and acknowledging that the improvement of the working methods will help to promote comprehensive reform, the preamble makes it clear that the measures proposed in the present resolution do not require any amendment of the UN Charter and are part of an ongoing process.

The operational part of the resolution is short. It first invites the Security Council to enhance and report on the implementation of the measures contained in its Presidential Note 507. In fact, the Council has implemented the measures, which it has adopted itself, in a rather inconsistent manner. OP 2 invites the Council to consider further measures which are contained in the Annex to enhance the accountability, transparency and inclusiveness of its work. Paragraph 3 invites the Council to report to the General Assembly by the end of 2012 on action it has taken pursuant to its consideration of the present resolution. Finally, the resolution stresses in its OP 4 that it is without prejudice to decisions on comprehensive Security Council reform. We have moved this paragraph from the preamble to the operational part to underscore this statement.

The Annex to the resolution contains a set of 20 recommendations which are divided into seven chapters.

In the first chapter of the Annex on the relationship with the General Assembly we formulate a number of recommendations to allow the membership to be better informed of the Council's decision and be more involved in its work. For instance, we recommend issuing a standing invitation to the Chairs of the country-specific configurations of the Peacebuilding Commission to participate in relevant debates and, in an appropriate format, in informal discussions.

Another set of recommendations aims at improving the transparency, the legitimacy and the distribution of work within subsidiary bodies of the Security Council. Among other things, we make a recommendation which addresses the "penholder issue" where we suggest distributing the country-specific and thematic lead roles more appropriately among all Security Council members.

The next chapter concerns operations mandated and on-site missions carried out by the Security Council. Here, we specifically recommend to the Council to inform Member States more fully about relevant developments regarding the planning, preparation, conduct and termination of operations and to enhance participation of troop- and police-contributing countries and other States with particular engagement in United Nations operations.

The recommendations on Governance and accountability aim, inter alia, at ensuring the consistent implementation of its agreed working methods including by adopting rules of procedure and including an analytical section in its annual report. The brief paragraph on the appointment of the Secretary General asks no more of the Council than to contribute to the implementation of the measures contained in General Assembly resolution 51/241 of 31 July 1997. It basically means that the Council should involve the wider membership in the appointment process because it is the Secretary General of the whole 193 member states after all.

Regarding our recommendations on the use of the veto we would like to underline at the outset that the S-5 fully respect the Charter-based right to the veto. We have limited ourselves to presenting two recommendations on how the veto could and should *be used* as the General Assembly has done on previous occasions in its history.

The first recommendation, to explain the reasons for resorting to a veto, is not fundamentally new since it is already practiced to some extent by the permanent members of the Security Council.

The recommendation # 20 to refrain from using the veto to block action in situations of "atrocity crimes" (genocide, war crimes, crimes against humanity) is in line with the 2005 World Summit resolution which states, in its paragraph 139, that "the international community, through the United Nations, also has the responsibility to use appropriate diplomatic, humanitarian and other peaceful means, in accordance with Chapters VI and VIII of the Charter, to help to protect populations from genocide, war crimes, ethnic cleansing and crimes against humanity." In our recommendation, we limited ourselves to genocide, war crimes and crimes against humanity which are defined by the Rome Statute on the International Criminal Court, whereas the term "ethnic cleansing" is not a legally defined crime under international criminal law.

Mr. President,

Excellencies, dear Colleagues

The last few weeks have been very intense. We have given it a lot of thought before deciding to bring this issue before you. Especially, the P-5 have put considerable pressure upon us not to submit our draft for action. They tell us that our proposals are divisive and could be directed against them. Let me assure the P-5, once again, that our objective is quite the opposite. The S-5 want the General Assembly and the Security Council to work closer with each other, not against each other.

We are only five states, but we have invested a lot of our efforts and energy to present to you what we believe to be simple, sensible and reasonable recommendations, because like most of you we are small and like most of you we need a strong United Nations. The saying goes: "The only failure in life is the failure of not trying". We have therefore tried hard to present to you a set of ideas which we hope would make the UN work a little bit better.

We ask you, to look into our text as it stands and judge it by what it says. What we propose is not at all revolutionary or radical, but only right and reasonable. Imagine yourselves stepping outside this building for a moment, handing out our text to ordinary people on the street and asking them what they think about it. What would their likely reply be? I bet they would react with a shrug and a comment that it is nothing extraordinary, a little bit dry and technical, but on the whole it makes sense.

If common sense is indeed the common denominator of this Assembly this resolution should easily pass by consensus. Yet, during the last few days, we've heard several of you coming to us and tell us: "We support your ideas in substance, we are committed to working with you on improving the working methods of the Security Council, but we feel not ready to take action on this resolution. Please be reasonable and do not insist on a vote." It seems that increasing pressure from various corners and the threat of procedural and legalistic maneuvers has created a spirit of uncertainty and unease. Not only have we been confronted with legal arguments according to which our resolution should be submitted to a qualified majority of all member States under resolution 53/30 which we find, with all due respect, utterly wrong and biased, but we were also confronted with procedural maneuvers today that would engulf the whole membership and would leave everybody confused and frustrated. We leave it to you to judge such machinations.

We find it unfortunate but also telling how a set of practical recommendations addressed to the Security Council could meet with such emotions and even animosity from certain of its members. What does this tell us as sovereign members of the United Nations? We were committed to make a contribution to a better functioning and effective Security Council, which we have a vested interest in, and facilitate a better relationship with the General Assembly for the benefit of us all. As a basis for such a dialogue, we suggested an agenda, a number of measures for discussion between the membership and the Council.

From what we have heard during the last days and hours it seems that the membership as a whole is not ready to follow us on this course of action, not yet at least. Although we are somewhat disappointed we accept that. But success, as the saying goes, is measured by how you cope with disappointment. We have listened carefully to the permanent members of the Security Council that they are ready to seriously consider our recommendations and we hold them to their promise with you as witnesses. We also have heard expressions from many in this room, including those who are not prepared to take a decision today, to advance the agenda on working methods. We look forward to see the products of their efforts. The submissions to us to defer action on our text have been numerous

over the past few days. We have, in the end, decided to heed those calls and to avoid a procedurally very complex discussion in this room – which would have been unavoidable. We wish to thank the numerous delegations who were determined to go with us until the very end and hope that they understand our decision to avoid a procedural battle in the GA Hall. If we see some real substantive progress starting within the next months, our efforts will not have been in vain. With that hope and this promise the S-5 withdraws resolution L. 42 Rev. 2.

Once again, we thank all those who have followed us in this common cause. We felt very encouraged by your expressions of support. This is not the closing of a chapter, but the opening of a new one.

I thank you!